

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 26 septembre 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-86**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 16 septembre 2022.

Point de l'ordre du jour :

3.2. Propositions de la commission des moyens du 16 septembre 2022

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 16 septembre 2022,

Exposé de la décision :

Outre le budget rectificatif, le conseil d'administration doit approuver les autres points examinés par la commission des moyens.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des points suivants :

- admissions en non-valeur ;
- rémunération des intervenants de l'UTL pour l'année universitaire 2022-2023 ;
- modification de la délégation de pouvoir au Président pour le FSDIE et augmentation du plafond pour les conventions ;
- tarifs des VAE de l'IUT de Tours pour l'année universitaire 2022-2023 et mise à jour du document unique des tarifs de formation continue.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- Sur les admissions en non-valeur, la rémunération des intervenants de l'UTL, la modification de la délégation de pouvoir :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

- Sur les tarifs des VAE de l'IUT de Tours pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	27
Abstentions :	0
Votes exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

Pièces jointes :

- avis de la commission des moyens et pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours,

Commission des moyens du 16 septembre 2022

Conseil d'administration du 26 septembre 2022

Avis N°2022_14 en date du 16 septembre 2022

Référence :

Pièce AD2 et AD2_1

Exposé de la décision :

Présentation des pièces par l'agent comptable, les tableaux reprennent toutes les actions de recouvrements effectuées pour chaque dossier selon les différentes situations liées au recouvrement.

Récapitulatif des non-valeurs présentées :

- 1 Location amphithéâtre des Tanneurs pour un montant de : 70,84 €
- 15 dossiers de Formation continue pour un montant total de : 6 279,18 € (moyenne de 418,60 €)

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Approbation des admissions non-valeur pour un total de 6 350,02 €

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité de cette proposition.

Pour rappel : Toutes les procédures de recouvrement ont été stoppées pendant le confinement (entre mars 2020 et mai 2020)

N° Client SIFAC	Dénomination Client	Montant total facturé	Montant recouvré	Reste	Dossier	Diligences accomplies
14922	CHAUVIN Valentin	530.00 €	- €	530.00 €	F_OAEB_01F3S10AEB_19 240009847 - 116€ du 29.10.2019 240010246 - 116€ du 19.11.2019 240010957 - 149€ du 22.01.2020 240012154 - 149€ du 06.07.2020	21.02.2022 SATD infructueux 23.09.2021 relance SATD Bancaire 28.05.2021 SATD Bancaire 17.09.2020 dernier avis avant poursuite pour l'ensemble des factures 09.06.2020 dernier avis avant poursuite pour les factures de 2019 plusieurs relances effectuées
14907	QUAMMIE Leina	530.00 €	- €	530.00 €	F_OAEA_01F3L10AEA_19 240009823 - 116€ du 29.10.2019 240010195 - 116€ du 19.11.2019 240010991 - 149€ du 22.01.2020 240011990 - 149€ du 01.07.2020	SATD Infructueux 25.05.2021 SATD Bancaire CF dossier papier
17466	OLOBO Vérité	530.00 €	- €	530.00 €	F_2AEA_01F3L12AEA_21 240016479 - 210€ du 21.10.2021 240018199 - 160€ du 15.03.2022 240018408 - 160€ du 01.04.2022	16.05.22 Dem Rens DDFIP - inconnu de la DDFIP - SATD impossible 21.04.2022 Rel II RAR - retour courrier inconnu à l'adresse 04.03.2022 Rel I
16142	DOUCEY Louis	840.00 €	647.82 €	192.18 €	F_1903_01F3L11903_20 240012976 - 300€ du 14.10.2020 240013811 - 270€ du 10.12.2020 240014406 - 270€ du 09.02.2021	24.05.22 - Notif PEmp changemt condit* arrêt poursuite 12.2021<->03.2022 : plusieurs paiements de Pempl. suite SATD 29.09.21 - SATD Emp / 240013811 & 240012976 30.08.21 - Rel II RAR / 240013811 & 240012976 24.06.21 - Rel I / 240012976 21.06.21 - Rel II RAR / 240013811
13782	WAYA Nehemie	530.00 €	- €	530.00 €	F_9AEA_01F3L19F3L_18 240006711 - 232€ du 23.11.2018 240007824 - 149€ du 18.02.2019 240008354 - 149€ du 25.03.2019	20.01.2020 SATD infructueuse 14.10.2019 - SATD Banc. 11.06.2019 - Rel II RAR 07.05.2019 - Rel I 240007824 & 240008354 05.03.2019 -Rel I 240006711 Saisie impossible
13907	YAO BIENVENU Afani	540.00 €	70.00 €	470.00 €	F_OSPA_01F3M10SPA_19 240011564 - 70€ du 18.02.2020 240011664 - 317€ du 11.03.2020 240011867 - 153€ du 08.06.2020	Pas de coordonnées bancaires connues ni employeur connu par la DDFIP 28.09.2021 Rel I / 240011867 + Dem Rens DDFIP 14.09.2020 Rel II / 24001664 09.06.2020 Rel I
15111	BENNAT Coraline	530.00 €	- €	530.00 €	F_OAEB_01F3S10AEB_19 240010249 - 232€ du 19.11.2019 240010959 - 149€ du 22.01.2020 240012063 - 149€ du 06.07.2020	16.11.2021 SATD infructueuse 11.06.2021 SATD Banc. 21.09.2020 Rel II 09.06.2020 Rel I - 240012063 07.02.2020 Rel I - 240010959 & 240010249 06.10.2021 SATD infructueuse
16183	MARTEL Alice	530.00 €	371.00 €	159.00 €	F_1AEA_01F3L11AEA_20 240015221 - 159€ du 06.04.2021	30.09.2021 SATD Emp. 28.09.2021 Dem Rens DDFIP 30.08.2021 Rel II 21.06.2021 Rel I pas de SATD Banc car x<160€ 12.10.2021 SATD infructueuse
16526	LAROUSSI Kamila	530.00 €	371.00 €	159.00 €	F_1AEA_01F3L11AEA_20 240015285 - 159€ du 09.04.2021	30.09.2021 SATD Emp. 28.09.2021 Dem Rens DDFIP 05.07.2021 Rel II 31.05.2021 Rel I 22.04.2021 Notif Rej Prelvmt 28.06.22 SATD infructueuse
12220	HAMOU Souhila	530.00 €	- €	530.00 €	F_OAEA_01F3L10AEA_19 240011028 - 265€ du 22.01.2020 240012024 - 265€ du 02.07.2020	17.05.22 SATD Banc. 02.02.2022 Rel II nouvelle adresse 28.09.21 Rel II & Dem Rens DDFIP 09.09.2020 Rel I 240012024 09.06.2020 Rel I 240011028
17666	VARDANIAN Nona	530.00 €	- €	530.00 €	F_2AEA_01F3L12AEA_21 240016501 - 210€ du 25.10.2021 240018220 - 160€ du 14.03.2022 240018429 - 160€ du 04.04.2022	07.06.2022 SATD infructueuse 30.05.2022 SATD Banc. 19.05.2022 Dem Rens DDFIP 21.04.2022 Rel II 03.03.2022 Rel I
16422	JUSTINIEN Laurance	530.00 €	371.00 €	159.00 €	F_1AEA_01F3L11AEA_20 240013580 - 212€ du 30.11.2020 240014528 - 159€ du 16.02.2021 240015278 - 159€ du 09.04.2021	pas de SATD Banc car x<160€ 30.09.21 SATD Emp 05.07.21 rel II 31.05.21 rel I 22.04.21 Notif REJ. PRLVMT dernière échéance
9742	NGOZO ISSONDOU Zadjje	530.00 €	- €	530.00 €	F_1AEA_01F3L11AEA_20 240013168 - 106€ du 04.11.2020 240013573 - 106€ du 30.11.2020 240014510 - 159€ du 16.02.2021 240015261 - 159€ du 09.04.2021	27.10.2021 SATD infructueuse 01.10.2021 SATD Emp. 29.09.2021 Dem Rens DDFIP 30.08.2021 Rel II 16.06.2021 Rel I 240015261 & 240014510 27.10.2020 Rel I 240013168 & 240013573 07.06.2022 SATD infructueuse
17663	LEUILLY Océane	530.00 €	- €	530.00 €	F_2AEA_01F3L12AEA_21 240016500 - 210€ du 25.10.2021 240017150 - 320€ du 25.11.2021	17.05.2022 SATD Emp. 16.05.2022 Dem Rens DDFIP 25.11.2021 Mise en place échéancier Ag Compt 21.04.2022 Rel II 03.03.2022 Rel I
17962	CAICOYA Lisa	530.00 €	160.00 €	370.00 €	F_2AEA_01F3L12AEA_21 240017015 - 210€ du 25.11.2021 240018243 - 160€ du 08.03.2022 240018453 - 160€ du 05.04.2022	07.06.2022 SATD infructueuse 17.05.2022 SATD Emp. 16.05.2022 Dem Rens DDFIP 22.04.2022 Rel II 01.03.2022 Rel I

	Montant total facturé	Montant recouvré	Reste
TOTAL	8 270.00 €	1 990.82 €	6 279.18 €

Pour rappel : Toutes les procédures de recouvrement ont été stoppées pendant le confinement (entre mars 2020 et mai 2020)

Dénomination Client	N° Client SIFAC	Service	Facture	Date Facture	Montant total facturé TTC	Montant recouvré	Reste A Recouvrer total TTC	Montant HT	TVA	Commentaires et act° réalisées
Pro Network Vision-KUVERA	14528	H2	210041296	18.06.2019	85.01 €	- €	85.01 €	70.84 €	14.17 €	Location Amphi Tanneurs - contrat n°19SP20 26.07.2022 le site KUVERA Fr est sur la liste noire de l'AMF 27.06.2022 Compte clos - Recouvrement impossible 26.07.2022 relance Dem Rens DDFiP 16.07.2021 BODACC radiation TdCom Lyon 03.06.2021 relance Dem Rens DDFiP 23.04.2021 Dem Rens DDFiP 11.02.2020 Rel II 16.09.2019 Rel I
TOTAUX :					85.01 €	- €	85.01 €	70.84 €	14.17 €	

Commission des moyens du 16 septembre 2022

Conseil d'administration du 26 septembre 2022

AD3 Avis N°2022_15 en date du 16 septembre 2022

Référence :

Pièce AD3 et AD3_1

Exposé de la décision :

Rémunération des intervenants UTL applicable à la rentrée universitaire 2022.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

<p>Personnels de l'université de Tours en activité</p>	<p>Conférences : 3h sur la base du taux horaire CM*</p> <p>Cycle thématique : 2h sur la base du taux horaire CM par séance soit 6h CM pour 3 séances</p> <p>Atelier : 2h sur la base du taux horaire TD **par séance de 2h, maximum 3 séances</p> <p>Cours spécifique : 20h sur la base du taux horaire CM</p> <p>Coordination ateliers de Thélème : 6h sur la base du taux horaire TD</p> <p>Possibilité d'intégrer un volume horaire maximum de 15hCM dans le service statutaire</p>
<p>Autres intervenants : Extérieurs, retraités...</p>	<p>Conférences : 120€ brut/heure x 2 soit 240€ brut par conférence</p> <p>Cycle thématique 120€ brut/heure soit 240€ brut par séance de 2 heures x 3 séances</p> <p>Atelier : 120€ brut pour une séance de 2 heures</p> <p>Cours spécifique : 20h sur la base du taux horaire CM</p>

***CM** Cours magistral

****TD** Travaux dirigés

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité de cette proposition.

 Rémunérations intervenant.e.s UTL – Montants rentrée 2022	
Personnels de l'université de Tours en activité	Conférences : 3h CM Cycle thématique : 2h CM par séance soit 6h CM pour 3 séances Atelier : 2h TD par séance de 2h, maximum 3 séances <u>Cours spécifique : 20h CM</u> Coordination ateliers de Thélème : 6hTD Possibilité d'intégrer un volume horaire maximum de <u>15hCM</u> dans le service statutaire
Autres intervenants : Extérieurs, retraités...	Conférences : 120€/heure x 2 soit <u>240€ net</u> par conférence Cycle thématique 120€/heure soit 240€ par séance de 2 heures x 3 séances Atelier : 120€ pour une séance de 2 heures Cours spécifique : <u>1200€ pour 20hCM</u>

Proposition transmise pour commission des moyens 09/2022

 Rémunérations intervenants UTL – Montants rentrée 2020	
Personnels de l'université de Tours en activité	Conférences : 3h CM Cycle thématique : 2h CM par séance soit 6h CM pour 3 séances Atelier : 2h TD par séance de 2h, maximum 3 séances <u>Cours spécifique : 20h TD</u> Possibilité d'intégrer un volume horaire maximum de 15h dans le service statutaire
Autres intervenants : Extérieurs, retraités...	Conférences : 120€/heure soit 240€ Cycle thématique 120€/heure soit 240€ par séance de 2 heures x 3 séances Atelier : 120€ par séance de 2 heures Cours spécifique : <u>10h de conférences soit 1200€</u>

Document soumis à la commission des moyens 09/2020

Personnels de l'université de Tours :

- Cours spécifique, on passe d'heure de TD à heure de CM
- Précision de 15H CM dans le service statutaire
- Nouveauté coordination ateliers Thélème.

Autres intervenants :

- Cours spécifique, paiement sur la base de CM sur 20h soit 1 285,2 € **BRUT**

Remarques :

Nous ne pouvons pas parler de montant NET.

Les intervenants extérieurs sont rémunérés via un contrat et établissement d'une bulletin de paye. Nous vous soumettons par conséquent un nouveau document.

Rémunérations intervenant.e.s UTL – Montants rentrée 2022

<p align="center">Personnels de l'université de Tours en activité</p>	<p>Conférences : 3h sur la base du taux horaire CM*</p> <p>Cycle thématique : 2h sur la base du taux horaire CM par séance soit 6h CM pour 3 séances</p> <p>Atelier : 2h sur la base du taux horaire TD *par séance de 2h, maximum 3 séances</p> <p>Cours spécifique : 20h sur la base du taux horaire CM</p> <p>Coordination ateliers de Thélème : 6h sur la base du taux horaire TD</p> <p>Possibilité d'intégrer un volume horaire maximum de 15hCM dans le service statutaire</p>
<p align="center">Autres intervenants : Extérieurs, retraités...</p>	<p>Conférences : 120€ brut/heure x 2 soit 240€ brut par conférence</p> <p>Cycle thématique 120€ brut/heure soit 240€ brut par séance de 2 heures x 3 séances</p> <p>Atelier : 120€ brut pour une séance de 2 heures</p> <p>Cours spécifique : 20h sur la base du taux horaire CM</p>

*CM : Cours Magistral ;*TD : Travaux Dirigés

A titre indicatif les taux horaires applicable au 16 septembre 2022 sont de :

Heures TD : 42,86 €

Heures CM : 64,26 €

Commission des moyens du 16 septembre 2022

Conseil d'administration du 26 septembre 2022

Avis N°2022_16 en date du 16 septembre 2022

Références :

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 841-5 et D. 841-9,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu la délibération n°2021-78 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 donnant délégation de pouvoir au Président de l'université,
Vu la délibération n°2021-109 du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2021 approuvant la modification de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'université,

Exposé de la décision :**Proposition(s) de décision soumise à la commission :**

Afin de fluidifier le versement des subventions proposées par la Commission Aide aux projets du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et la Commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), il est proposé de modifier la délibération n°2021-78 (modifiée) susvisée afin de donner une délégation de pouvoir au Président de l'université à l'effet d'approuver les subventions proposées par lesdites commissions et de signer les actes attributifs correspondants dans la limite de l'enveloppe globale déterminée dans le budget voté par le Conseil d'administration.

Un compte-rendu de l'ensemble des subventions versées est réalisé conformément à l'article 4 de la délibération n°2021-78 (modifiée).

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le plafond de la délégation de pouvoir en matière de conventions (hors marché public) avec un impact au préjudice de l'université pour un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT annuel (au lieu de 10 000 € HT annuel).

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité de cette proposition.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 27 septembre 2021
DÉLIBÉRATION n°2021-78

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 27 septembre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 17 septembre 2021.

Point de l'ordre du jour :

4.4. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université.

.....

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
 Vu les statuts de l'université de Tours,
 Vu la délibération n°2021-52 du conseil d'administration en date du 7 juin 2021,
 Vu l'avis de la commission des moyens du 17 septembre 2021,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir donnée par le Conseil d'administration au Président de l'université a fait l'objet d'une refonte globale par la délibération n°2021-52. Son application a entraîné quelques difficultés d'exécution, résolues par la présente délibération. L'objet de cette délibération est d'opérer les modifications suivantes :

- Mise en place d'une exception pour les subventions relatives à la recherche, avec une délégation de signature donnée au Président de l'université pour les subventions ne dépassant pas 10 000 € ;
- Élargissement de la délégation de pouvoir donnée au Président aux fins de signer les subventions versées à toute personne physique et morale, et non plus aux seules associations ;
- Suppression de la notion d'annualité quant au seuil fixé pour les marchés publics.

Les modifications opérées et soumises au Conseil d'administration sont surlignées en jaune dans le tableau de l'article 1^{er}.

Proposition de décision soumise au conseil :
Article 1 : Champs de la délégation de pouvoir

Délégation de pouvoir est donnée au Président de l'université aux fins de signer les actes juridiques énoncés ci-après, selon les modalités suivantes :

Domaine	Modalités de la délégation de pouvoir
Comptabilité	Admission en non-valeur : 1 000 € par dette
	Remise gracieuse de dette jusqu'à 2 000 €
	Sortie de biens mobiliers de l'inventaire d'une valeur résiduelle de 3 000 € maximum
Budget	Modification de l'architecture budgétaire dans SIFAC (création, modification, suppression d'unités ou de centres financiers), hors création de SACD
Subventions, dons, legs, prix	Acceptation des dons et legs ne dépassant pas 15 000 €
	Approbation des règlements de concours intégrant des prix, dont le premier prix n'excède pas 5 000 €
	Attribution de subventions, sous la forme unilatérale ou contractuelle, aux personnes morales ou physiques pour un montant inférieur ou égal à 2 500 €
	Attribution des subventions proposées par la Commission FSDIE et la Commission CVEC, sous la forme unilatérale ou contractuelle, dans

	la limite de l'enveloppe globale déterminée dans le budget voté par le conseil d'administration
	Attribution de subventions relatives à la recherche, sous la forme unilatérale ou contractuelle, aux personnes morales ou physiques pour un montant inférieur ou égal à 10 000 €
Tarifs	Fixation des tarifs de vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que les tarifs de location de biens meubles ou immeubles
	Fixation des tarifs des colloques, sous réserve de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération
	Fixation des tarifs des formations continues en <i>intra</i> , en réponse à un appel d'offre ou en partenariat avec un autre organisme de formation (Politique générale de tarification de la formation continue, paragraphe I. 4)
Adhésions	Adhésion de l'université à des personnes morales, dont le montant de l'adhésion annuelle est inférieur ou égal à 2 000 €
Conventions, marchés publics et leurs avenants	Signature de toutes les conventions sans impact financier (immédiat ou différé) pour l'université
	Signature de toutes les conventions ayant un impact financier au bénéfice de l'université
	Signature de toutes les conventions hors marché public avec un impact au préjudice de l'université pour un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT annuel, à l'exception des conventions de reversement dans le cadre de projets ou de partenariats
	Signature de marchés publics et avenants avec un impact au préjudice de l'université pour un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT
Action en justice	Autorisation d'engager toute action en justice en référé

Article 2 : Exclusions

Sont exclus de cette délégation : les contrats d'objectifs, le contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 712-9 du code de l'éducation, les conventions de mixité avec les organismes de recherche, les conventions cadres de partenariat, les conventions internationales, les conventions relatives à la pédagogie et aux diplômes, les conventions constitutives de GIS et de GIP, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations, les acquisitions et cessions immobilières.

Article 3 : Entrée en vigueur des actes

Les actes signés par le Président de l'université en application de la présente délibération sont exécutoires de plein droit, sous réserve le cas échéant des dispositions de l'article L. 719-7 du code de l'éducation.

Article 4 : Information au conseil d'administration

Le Président de l'université rend compte au conseil d'administration une fois par an des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation de pouvoir.

Article 5 : Dispositions finales

La présente délégation de pouvoir abroge et remplace les délégations suivantes :

- Délibération n°2021-52 du conseil d'administration en date du 7 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièce jointe :
- néant.

Fait à Tours, le 29 septembre 2021

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 30 SEP. 2021

Transmise au Recteur le : 30 SEP. 2021

Article 6 : Révision

En application de la délibération n°2021-109 du conseil d'administration en date du 13 décembre 2021, les modalités de la délégation de pouvoir concernant le domaine « Adhésions » sont modifiées afin de rehausser le seuil de 2 000 € à 3 500 €.

Fait à Tours, le 15 décembre 2021.

Le Président,

Arnaud Giacometti

Article 7 : Révision

Par la délibération du conseil d'administration n°2022-86 en date du 26 septembre 2022, le tableau produit à l'article 1^{er} est modifié, délégation de pouvoir étant confiée au Président de l'université aux fins d'approuver et de signer :

- les subventions proposées par la Commission Aide aux projets du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (Commission FSDIE) et la Commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (Commission CVEC), dans la limite de l'enveloppe globale déterminée dans le budget voté par le conseil d'administration.
- les conventions (hors marché public) avec un impact au préjudice de l'université pour un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT annuel (au lieu de 10 000 € HT annuel).

Fait à Tours, le 26 septembre 2022

Le Président,

Arnaud Giacometti

Commission des moyens du 16 septembre 2022

Conseil d'administration du 26 septembre 2022

AD6_Avis N°2022_ en date du 16 septembre 2022

Révision des Tarifs de la VAE IUT Tours

Références :

Présentation des nouveaux tarifs votés par le Conseil de l'IUT du 14 juin 2022

Présentation pièce AD6 et AD6_1

Exposé de la décision :

Plus de la moitié des candidats présentent un dossier sans prise en charge, Le SEFCA a proposé au conseil d'IUT des Tarifs inférieurs à ceux de la formation continue de l'Université. Pour les candidats ayant une prise en charge application du tarif proposé par le service de la formation continue de l'Université.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Nouveaux tarifs des BUT et licences PRO rattachés à l'IUT de Tours applicables à la rentrée universitaire 2022/2023.

VAE (IUT de Tours)

VAE (dont IUT de Blois)	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION
Dossier de recevabilité (livret 1)	90 €	90 €
- Jury et accompagnement		
DUT, BUT, Licence et Licence pro	3 500 €	1 500 €
Atelier préparation au jury		200 €
- Jury sans accompagnement		
DUT, BUT, Licence et Licence pro	2 500 €	500 €
Atelier préparation au jury		200 €
Si validation partielle et 2ème passage devant jury		
- Accompagnement supplémentaire de 6h	inclus dans le tarif	500 €

- Mise à jour du « document unique de politique de tarification de la Formation Continue à l'Université de Tours ».

Avis de la commission :

Après un sondage portant sur le choix entre la proposition présentée ci-dessus par l'IUT et la proposition d'un alignement complet sur les tarifs correspondants

pratiqués par le service de la formation continue de l'Université, le vote est favorable à la seconde proposition :

-Pour : 5

-Contre : 0

-Abstention 4.

TARIFS VAE
A compter de l'année universitaire
2022-2023 (rentrée 2022)

	Tarif AVEC Prise en charge		Tarif SANS prise en charge	
	Avec accompagnement	Sans accompagnement	Avec accompagnement	Sans accompagnement
Participation à une séance d'information collective (les séances sont organisées entre mai et septembre)	Gratuit		Gratuit	
Etude de recevabilité du dossier préalable	90 €		90 €	
Dépôt Livret de candidature et soutenance Frais administratifs et pédagogiques			1500€ (Actuellement 700 €)	500€ (Actuellement 400 €)
Après une première audition et validation partielle : (uniquement pour les candidats qui reviennent devant le jury préconisant la rédaction d'un mémoire, après une 1^{ère} audition) 6h Suivi de mémoire (par un enseignant) + une deuxième soutenance	3500€ (Actuellement 1690 € + 700 €)	2500€ (Actuellement 690 € + 700 €)	500€ (Actuellement 300 €)	500€ (Actuellement 300 €)
Atelier préparation au jury	-	-	200€	200€

- L'accompagnement comprend : 2 entretiens individuels (3heures au total) et des ateliers collectifs (21 heures)

CONSEIL DE L'IUT DE TOURS

Séance du 14 juin 2022

Délibération n° 2022-158

Le Conseil de l'IUT de Tours s'est réuni le 14 juin 2022 en séance plénière, sur convocation du Directeur de l'IUT

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-9 et D. 713-1 à D. 713-4,
Vu les statuts de l'IUT de Tours, notamment le titre III

Point de l'ordre du jour :

Tarifs VAE

Proposition de décision soumise au conseil :

A partir de l'année universitaire 2022-2023 (rentrée 2022), sont proposés les tarifs suivants :

- Participation à une séance d'information collective : Gratuit
- Etude de recevabilité du dossier préalable : 90,00 €

Tarifs sans prise en charge :

- Dépôt du livret de candidature et soutenance : 1.500,00 €
Avec accompagnement
- Dépôt du livret de candidature et soutenance : 500,00 €
Sans accompagnement
- 1ère audition, validation partielle, suivi mémoire et : 500,00 €
2^{ème} soutenance
- Atelier préparation au jury : 200,00 €

Tarifs avec prise en charge :

- Dépôt du livret de candidature et soutenances : 3.500,00 €
Avec accompagnement
- Dépôt du livret de candidature et soutenances : 2.500,00 €
Sans accompagnement

Monsieur Yves RAINGEAUD précise que plus de la moitié des candidats présentent un dossier sans prise en charge. Les membres du SeFCA ont donc proposé un tarif inférieur à celui proposé par l'université. Pour les candidats qui bénéficient d'une prise en charge, il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que ceux du Service de Formation Continue de l'établissement.

En réponse à Monsieur Jimmy BORDARIE, Monsieur Yves RAINGEAUD indique que, jusqu'à présent, nos tarifs étaient inférieurs à ceux pratiqués habituellement par

les services de formation continue, ce qui explique en partie l'augmentation proposée pour la rentrée 2022. Monsieur Michel AMANN s'étonne de ces hausses conséquentes et demande si elles sont consécutives à un nouveau schéma économique. Monsieur Yves RAINGEAUD confirme que, jusqu'à présent, les activités liées aux VAE étaient déficitaires. Monsieur Franck BORDAS ajoute qu'en regard à l'autonomie financière des universités, il est demandé d'augmenter les ressources propres. Les recettes issues de la formation continue abondent cette enveloppe.

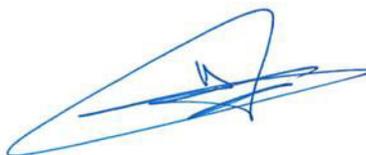
Monsieur Franck BORDAS pense qu'à l'avenir, l'approche par compétences des BUT devrait générer plus de demandes de VAE. Il s'interroge sur l'écart entre les tarifs avec ou sans prise en charge qui devra faire l'objet d'une étude de coûts approfondie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de l'IUT de Tours approuve les tarifs présentés.

Nombre de membres constituant le Conseil	: 34
Quorum	: 17
Nombre de membres participant à la délibération:	21
Abstentions	: 2
Votes exprimés	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0

Fait à Tours, le 07/09/2022

Le Directeur,



Yves RAINGEAUD

Document unique de politique générale de tarification de la formation continue à l'université de Tours

Tarifs de formation continue des formations "en insertion en LMD" formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR

BUT, Licence Pro, Licence, Master, Ingénieur, Doctorat	GESTION (UFR / SCFC)	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION
BUT 1ère et 2e année dans secteur tertiaire (IUT Tours)	IUT Tours	5 930 €		1 800 €	
BUT 1ère et 2e année dans secteur secondaire (IUT Tours)	IUT Tours	6 330 €		1 800 €	
BUT 1ère année tout secteur (IUT Blois)	IUT Blois	5 050 €		1 800 €	
BUT 2ème année tout secteur (IUT Blois)	IUT Blois	5 850 €		1 800 €	
Licences générales : 1ère, 2ème et 3ème année (toutes composantes)	UFR	3 483 €		840 €	
Licences professionnelles du secteur tertiaire (IUT Tours)	IUT Tours	5 554 €		1 800 €	
Licences professionnelles du secteur secondaire (IUT Tours)	IUT Tours	5 954 €		1 800 €	
Licences professionnelles en contrat de professionnalisation (IUT Blois)	IUT Blois	6 266 €		1 490 €	
Licences professionnelles hors contrat de professionnalisation (IUT Blois)	IUT Blois	5 474 €		1 490 €	
Licences professionnelles (autres composantes)	UFR	5 626 €		1 490 €	
Masters 1ère année (toutes composantes)	UFR	5 147 €		1 040 €	
Masters 2ème année (toutes composantes)	UFR	5 947 €		1 810 €	
Diplôme d'ingénieurs, hors ou en contrat de professionnalisation (sur une base de 337h)	EPU	-	21,20 €/h	-	5,60 €/h
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse	UFR	1 400 €		900 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : 1, 2 et 3 année	UFR	3 483 €		840 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : 4ème année	UFR	5 147 €		1 040 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : à partir de la 5ème année	UFR	5 947 €		1 810 €	
PREPARATION AUX CONCOURS					
Préparation aux concours du CAPES	UFR	1 260 €		311,10 €	
Préparation de l'agrégation externe	UFR	1 260 €		311,10 €	
INSCRIPTION AUX MODULES					
Frais forfaitaires		- 250 €	-	250 €	-
+ Taux horaire Insertion		-	9,15 €/h	-	5,00 €/h
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	UFR	-	21,20 €/h	-	5,60 €/h
+ Taux horaire groupes spécifiques	UFR	-	25,00 €/h	-	15,00 €/h
Réinscription et montant minimum					
Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure	SCFC	270 €		270 €	
Montant minimum de facturation	SCFC	270 €		270 €	
Tarif pour les personnels de l'Université de Tours					
Dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnel (CFP) en insertion FI				300 €	
Dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnel (CFP) dans une formation en groupe spécifique FC				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)	

Il est rappelé que généralement, dans la fonction publique, l'employeur ne prend pas en charge les frais de formation.

Tarifs de formation continue des formations hors LMD

UFR Médecine				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION

formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR

Capacités, AU, DU, DIU				
Capacités d'orthophonie (formation sur 5 ans)	UFR	641 h	15 250 €	6 000 €
Capacités d'orthoptie (formation sur 3 ans)	UFR		8 550 €	3 000 €
Autres capacités en Médecine (addictologie, allergologie)	UFR	variable	1010€/an	740€/an
Antibiologie et autres traitements anti-infectieux - DIU (une année sur deux)	UFR	84 h	1 240 €	970 €
Arthroscopie - DIU	UFR	96 h	1 050 €	1 050 €
Chirurgie de la main - DIU (formation sur deux ans)	UFR	160 h	1 960 €	1 640 €
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	UFR	60 h	990 €	990 €
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	UFR	58 h	980 €	710 €
Chirurgie du rachis - DIU	UFR	126 h	1 500 €	1 500 €
Chirurgie mini-invasive - DIU	UFR	78 h	2 000 €	2 000 €
Echocardiographie - AU	UFR	76 h	1 030 €	760 €
Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU (formation sur deux ans)	UFR	152 h	2 060 €	1 520 €
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste - DIU (formation sur deux ans)	UFR	56 h	2 160 €	1 620 €
Hématologie biologique - DIU	UFR	84 h	1 490 €	1 220 €
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU en présentiel	UFR	120 h	1 140 €	1 040 €
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénales : une approche basée sur cas cliniques - DIU en e-learning	UFR	104 h	1 140 €	1 040 €
Imagerie nephro-urologiquemorphologique, fonctionnelle et interventionnelle - DIU	UFR	80 h	1 180 €	1 100 €
Immunopathologie	UFR	96 h	1 370 €	670 €
Investigateur en recherche clinique - DIU	UFR	56 h	1 432 €	1 370 €
Le sommeil et sa pathologie - DIU	UFR	104 h	1 190 €	990 €
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	UFR	54 h	1 062 €	1 062 €
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	UFR	108 h	3 680 €	3 410 €
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	UFR	62 h	1 180 €	910 €
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	UFR	80 h	1 030 €	870 €
Réhabilitation de l'audition - DIU	UFR	48 h	1 030 €	760 €
Rythmologie et stimulation cardiaque - DIU (formation sur 2 ans)	UFR	60 h	2 930 €	2 390 €
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	UFR	70 h	1 200 €	1 200 €

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC

Diplôme d'Etat				
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (1ère année)	SCFC	469 h	5 000 €	
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (2e année)	SCFC	469 h	5 300 €	

Capacités, AU, DU, DIU				
Addictologie : troubles de l'usage de l'alcool	SCFC	100 h	1 500 €	1 050 €
Alimentation et santé	SCFC	82 h	1 700 €	1 000 €
Approche des innovations numériques et technologiques en gérontologie	SCFC	118 h	1 800 €	-
Autisme et troubles du neurodéveloppement de l'enfance à l'âge adulte - DU	SCFC	91 h	1 600 €	800 €
Chirurgie ambulatoire - DIU	SCFC	74 h	1 540 €	1 540 €
Échographie d'acquisition - DIU	SCFC	variable	1 130 €	860 €
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	SCFC	variable	1 130 €	860 €
Echographie en gynécologie obstétrique - DIU	SCFC	100 h	800 € 1 600 €	800 € 1 600 €
Echographie en gynécologie obstétrique (équivalence) - DIU	SCFC	0,75 h	430 €	430 €
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	SCFC	36 h	1 190 €	1 190 €
Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur - DIU	SCFC	92 h	1 200 €	1 200 €
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	SCFC	144 h	2 050 €	1 020 €
Expertise Psychiatrique - DIU	SCFC	72 h	1 500 €	1 500 €
Formation à la simulation en sciences de la santé - AU	SCFC	35 h	1 200 €	700 €
Formation à la simulation en sciences de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie - DIU	SCFC	122 h	1 980 €	1 710 €
Francoophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU	SCFC	67 h	1 600 €	1 600 €
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et AU Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	SCFC	87 h	1 140 €	850 €
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	SCFC	50 h	840 €	650 €
Hypnose médicale - DU (formation sur 2 ans)	SCFC	126 h	3 000 €	3 000 €

Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	SCFC	96 h	1 500 €	850 €
Maladies parodontales et comorbidités associées - DU	SCFC	70 h	1 500 €	1 500 €
Médecine de la personne âgée - DIU	SCFC	122,5 h	1 700 €	1 700 €
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 3 ans - DIU (formation sur 3 ans)	SCFC	458 h	4 020 €	4 020 €
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	SCFC	63 h	1 200 €	1 200 €
Pédagogie médicale - DIU	SCFC	77 h	1 300 €	1 300 €
Physiologie, médecine et traumatologie du sport - DIU	SCFC	70 h	1 500 €	1 500 €
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pathologies cardiovasculaires - DIU	SCFC	99 h	1 700 €	1 280 €
Psychiatrie générale - DU (formation sur 3 ans)	SCFC	217 h	8 070 €	8 070 €
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	SCFC	70 h	1 350 €	740 €
Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest - DIU	SCFC	125 h	2 250 €	-
Réparation juridique du dommage corporel - DU	SCFC	74 h	1 500 €	1 500 €
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	SCFC	84 h	1 170 €	850 €
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	SCFC	129 h	2 290 €	940 €
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	SCFC	91 h	1 490 €	540 €
Surface oculaire - DIU	SCFC	44 h	840 €	650 €
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	SCFC	60 h	1 200 €	850 €
Troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte - aspects médicaux et scientifiques - DIU	SCFC	108 h	1 300 €	1 300 €

FORMATIONS NON DIPLOMANTES				
Accompagnement des personnes autistes : 3 jours	SCFC	23 h	850 €	850 €
Chirurgie mini-invasive - IBODE Tours et Orléans	SCFC	28 h	500 €	500 €
Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'autisme (EPSA)	SCFC			
Compréhension des concepts et illustrations cliniques : 2 jours		14 h	650 €	540 €
Maîtrise et mise en pratique de l'outil : 1 jour		7 h	325 €	270 €
S'approprier les principes de l'accompagnement professionnel selon la méthode IPS	SCFC	21 h	770 €	770 €
Thérapie d'échange et de développement (TED)	SCFC			
Initiation théorique : 2 jours		14 h	650 €	540 €
Formation à la pratique : 2 jours		14 h	650 €	540 €
Séminaire : 1 jour		7 h	400 €	-
Formation spécifique des personnes pratiquant des procédures expérimentales - Module de base	SCFC	16 h	450 €	200 €
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)			250 €	
Formation spécifique des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module de base	SCFC	26 h	850 €	380 €
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)			480 €	
Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module Rongeurs lapins	SCFC	33 h	1 200 €	700 €
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)			900 €	

Tarifs de formation continue des formations hors LMD

UFR ASH				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION

formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR

Diplôme d'Université				
Ethnomusicologie - DU	UFR	96 h	1 920 €	750 €
Guide conférencier - Développement et protection du patrimoine culturel - DU	UFR	328 h	3 000 €	1 300 €
Jazz et cultures musicales - DU	UFR	96 h	1 920 €	750 €
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur deux ans)	UFR	1215 h	2 000 €	820 €
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur 3 ans)	UFR	960 h	3 000 €	1 230 €

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC

MASTERS EN GROUPE SPECIFIQUE				
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	SCFC	300 h	6 000 €	3 100 €
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC)	SCFC	300 h	6 000 €	3 100 €

Diplôme d'Université				
Case Management - Réussir ensemble l'accompagnement des parcours "complexes" - DU	SCFC	150 h	2 300 €	1 050 €
Clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie - DU	SCFC	70 h	1 300 €	900 €
Histoire de vie en recherche et formation (DU HIRVIF) : approche expérientielle, recherche bibliographique - DU	SCFC	168 h	2 800 €	1 400 €
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	SCFC	120 h	1 900 €	850 €
Pair-aidance croisée : théories et pratiques situées	SCFC	87 h	1 500 €	850 €
Patrimoine régional et médiation - DU	SCFC	78 h	1 500 €	750 €
Philosophie de l'Education et Pédagogie Contemporaine (PEPC) - DU	SCFC	99 h	1 400 €	950 €
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	SCFC	112 h	1 990 €	950 €
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent - DU	SCFC	116 h	1 600 €	800 €
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée - DU	SCFC	116 h	1 600 €	800 €

Tarifs de formation continue des formations hors LMD

UFR DESS				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION

formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR

Diplôme d'Université et Diplôme d'Etat				
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	UFR	62 h	1 750 €	500 €
DU Management spécialisé	UFR	70 h	1 960 €	1 270 €

FORMATION NON DIPLÔMANTE				
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques	UFR		650 €	320 €

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC

MASTERS EN GROUPE SPECIFIQUE				
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	SCFC	399 h	7 500 €	5 200 €
Master 2 - Management de la qualité et des projets	SCFC	435 h	7 700 €	5 200 €
Master 2 - Management stratégique des entreprises	SCFC	392 h	8 000 €	5 500 €

Diplôme d'Université				
Médiation et gestion des conflits - DU	SCFC	168 h	3 650 €	2 160 €
Psychocriminologie - DU	SCFC	84 h	1 500 €	1 170 €
Qualité de vie au travail et inclusion - DU	SCFC	130 h	2 470 €	1 950 €

Tarifs de formation continue des formations **hors LMD**

UFR Lettres et Langues

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION
------------	----------------------------	----------------	-----------------	----------------------------

formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR

Diplôme d'Université				
DU FLE	UFR		980 €	710 €

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC

DAEU				
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A (littéraire)	SCFC	300 h	1 300 €	530 €
A partir de la seconde année, inscription possible par module				
- 1 module de 60h	SCFC	60 h	396 €	264 €
- 1 module de 90h	SCFC	90 h	459 €	306 €
- 1 module de 120h ou 2 modules de 60h	SCFC	120 h	522 €	348 €
- 1 module de 60h + 1 module de 90h	SCFC	150 h	530 €	390 €
- 2 modules de 90h	SCFC	180 h	530 €	432 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	530 €	-
DAEU - Détenus	SCFC		530 €	-

Formation non diplômante				
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants (FOAD)	SCFC		750 €	375 €

Tarifs de formation continue des formations hors LMD

UFR Sciences et Techniques				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION
DAEU				
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B (scientifique)	SCFC	330 h	1 300 €	530 €
A partir de la seconde année, inscription possible par module				
- 1 module de 60h	SCFC	60 h	396 €	264 €
- 1 module de 90h	SCFC	90 h	459 €	306 €
- 1 module de 120h ou 2 modules de 60h	SCFC	120 h	522 €	348 €
- 1 module de 60h + 1 module de 90h	SCFC	150 h	530 €	390 €
- 2 modules de 90h	SCFC	180 h	530 €	432 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	530 €	-
DAEU - Détenus	SCFC		530 €	-

UFR Sciences pharmaceutiques				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION
Diplôme d'Université				
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU	SCFC	120 h	1 490 €	1 290 €
Phytothérapie et aromathérapie - DU	SCFC	102 h	1 450 €	1 140 €
Reconversion à la pratique de l'exercice officinal - DU (100h à 120h maxi)	SCFC	120 h	2 100 €	1 000 €

CESR				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION
FORMATIONS NON DIPLOMANTES				
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux	SCFC	21 h		
- établissement public et Pôle emploi (AIF)			700 €	360 €
- personnel université de Tours			360 €	360 €

CUEFFE				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION
Diplôme d'Université				
DUEF (1 semestre)	UFR	240 h	2 000 €	1 725 €
DUEF (1 an)	UFR	480 h	3 100 €	2 825 €
Accompagnement en langues	UFR			
Frais forfaitaires		-	325 €	325 €
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement		24 h	125 €	125 €
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription		24 h	60 €	60 €

POTE et SEF				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION
Diplôme d'Université				
Agroécologie paysanne et civilisation	UFR		4 500 €	3 200 €

Tarifs de formation continue des formations hors LMD

IUT de Tours				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF APRES EXONERATION
Diplôme d'Université				
DUCG en 1 an	IUT	910 h	6 916 €	3 390 €
DUCG en 2 ans 1ère année	IUT	485 h	3 935 €	2 185 €
DUCG en 2 ans 2e année	IUT	425 h	3 936 €	2 186 €
DU Journalisme multimedia	IUT	201 h	6 450 €	4 950 €
DU Journalisme multimedia (UE1)	IUT	45 h	1 450 €	
DU Journalisme multimedia (UE2)	IUT	36 h	1 450 €	
DU Journalisme multimedia (UE3)	IUT	60 h	1 950 €	
DU Journalisme multimedia (UE4)	IUT	60 h	1 950 €	

Formations non diplômantes				
formation courte intra-entreprise (en entreprise)	IUT	1 h	70 €	
formation courte intra-entreprise (en salle classique)	IUT	1 h	85 €	oui
formation courte intra-entreprise (en salle informatique)	IUT	1 h	105 €	
formation courte intra-entreprise (en studio)	IUT	1 h	125 €	
développements des cellules robotisées	IUT	35 h	4 500 €	
formation courte groupe spécifique	IUT	1 h	77 €	oui
formation courte stagiaire unique	IUT	1 h	165 €	oui
formation courte en insertino	IUT	1 h	41 €	non
guide composteur	IUT	16 h	460 €	160 €
référents de site	IUT	7 h	170 €	55 €
expérimentation animale LP	IUT	32 h	175 €	
expérimentation animale BUT	IUT	25 h	125 €	

VAE				
avec accompagnement	IUT	24 h	1 690 €	790 €
sans accompagnement	IUT	1 h	780 €	490 €

Les tarifs pour les insertions en BUT et LP figurent dans l'onglet tarifs communs

VAE

VAE (dont IUT de Blois)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €		90 €	
- Jury et accompagnement					
DUT, BUT , Licence et Licence pro		3 500 €		2 500 €	
Master		3 500 €		2 500 €	
Titre d'Ingénieur		3 500 €		2 500 €	
DUMI		1 740 €		1 140 €	
- Jury sans accompagnement					
DUT, BUT , Licence et Licence pro		2 500 €		1 500 €	
Master		2 500 €		1 500 €	
Si validation partielle - 2ème passage devant jury et inscription en formation					
- Forfait stagiaire		330 €		330 €	
+ coût proportionnel à la durée de la formation			taux horaire de la formation		taux horaire de la formation

Centre de Bilans de compétences

BILAN DE COMPETENCES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION
Bilan de compétences	24 h	1 700 €	70,83 €/h	1 400 €	58,33 €/h

Annexe au document unique tarifaire de l'offre de formation continue

I. Modalité de calcul des frais de formation continue pour le financeur ou le stagiaire

I.1. Modalité de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE

Dans le cas très fréquent d'une prise en charge partielle des frais de formation, le stagiaire bénéficie d'une réduction des frais restant à sa charge, quels que soient les tarifs normaux et réduits. Le principe est le suivant : en cas de prise en charge de 30% des frais de formation (calculée par rapport au tarif normal), reste à la charge du stagiaire 70%, mais cette fois appliqué sur le tarif réduit. Ce principe encourage le stagiaire à explorer toutes les pistes de prise en charge, voire à les ajouter.

I.2. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas de REINSCRIPTION

Dans le cas où le stagiaire n'a pas validé l'ensemble du diplôme à l'issue de la période du contrat ou de la convention de formation et qu'il souhaite se représenter aux épreuves, un nouveau contrat ou une nouvelle convention doivent être établis. Le montant des frais de formation, mentionné dans ce nouveau contrat ou cette nouvelle convention, correspond au prorata des heures de formation de(s) UE non validée(s), avec un minimum égal au coût forfaitaire administratif (document unique tarifaire). Si aucune heure de formation n'est dispensée (en cas de soutenance de mémoire par exemple), un montant minimum est facturé, correspondant à un coût forfaitaire administratif.

I.3. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas d'INSCRIPTION AU MODULE

Depuis 2013-2014, un stagiaire peut s'inscrire pour suivre uniquement une partie d'une formation (LMD uniquement), sans VAP, sans examen, mais seulement après un entretien de positionnement avec un référent pédagogique pour vérifier l'adéquation entre le besoin de formation et le contenu de la formation. Un contrat ou une convention de formation sont établis indiquant le montant des frais de formation, proportionnels aux nombres d'heure à suivre par le stagiaire + un forfait pour frais administratif (cf document unique tarifaire).

I.4. Modalité de calcul des tarifs HORAIRES de formation continue

Le tarif horaire d'une formation, souvent utilisé par les financeurs dans leur dossier de demande de prise en charge, doit être arrondi au centième, *a fortiori* dans la plateforme de dématérialisation de Pôle emploi. Par souci de simplicité, l'arrondi sera toujours supérieur, quitte à ce que le tarif global de la formation, calculé à partir du tarif horaire, soit légèrement supérieur au tarif qui fait l'objet de la délibération du Conseil d'Administration.

Exemple : pour une formation de 480h à 3 100€, le tarif horaire de 6,45833333€. Arrondi au centième supérieur, le tarif horaire devient 6,46€/h, ce qui fait un tarif de la formation, dans le cas d'une prise en charge horaire, de 3 100,80€.

I.5. Modalité de calcul des frais de formation dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC)

Les tarifs de prise en charge des actions de "DPC" pour les professionnels de santé libéraux sont déterminés chaque année suivant la profession, la durée de formation, la formation en présentielle, en non présentielle ou mixte par l'Agence Nationale de développement Professionnel Continu (ANDPC).